



DROITS, SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE

Ce thème des droits des personnes ressort régulièrement, tant dans le domaine de la santé mentale que dans le celui du handicap psychique. Mais 2021 sera une année où ce sujet sera plus particulièrement interrogé.

La France accueillera le sommet mondial interministériel sur la santé mentale les 5 et 6 octobre à Paris. L'accès aux droits, l'autonomie, la non-discrimination et l'égalité des chances font partie de la stratégie décennale en faveur des droits des personnes handicapées de l'Union Européenne dont la France assurera la présidence en 2022. Quant aux Semaines d'information sur la santé mentale, elles auront pour thème « Pour ma santé mentale, respectons mes droits ! ».

Alors ? Œuvrons ensemble pour identifier les points à améliorer. Le [baromètre 2021](#) nous y aidera et nous permettra d'assoir notre plaidoyer pour une effectivité des droits des personnes directement concernées par la maladie et le handicap psychiques et ceux de leurs aidants. Soyez nombreux à répondre !

Nous rêvons d'un monde où la prévention, le diagnostic précoce, la prise en charge adaptée, les soins de réhabilitation pour tous, les plans de crise conjoints limiteront les situations de rupture de soins. Construire des alternatives aux soins sans consentement est un enjeu fort. Au travers des assises de la psychiatrie, nous porterons ce droit à la santé que l'on retrouve dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. L'article 84 sur la contention et l'isolement, son décret d'application, la note aux Agences régionales de santé, ont pour objectif de limiter la contention et l'isolement. C'est un premier pas vers un moratoire de la contention que nous continuons de porter.

Certes, rien n'est simple pour les personnes et pour ceux qui les soignent, mais resituer le soin dans sa fonction de soulager la souffrance et non de porter atteinte à la liberté des personnes, c'est penser le droit comme un outil non pas de répression mais de progression. Il est encore temps de répondre à la [consultation nationale](#).

Nos attentes sur l'effectivité des droits ne concernent pas que le soin. Voilà des mois que les associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leur famille travaillent pour proposer une modification de l'annexe 2.5 du Code de l'action sociale et des familles. Il est temps de rendre effectif l'éligibilité à la prestation de compensation du handicap (PCH), et en particulier à la PCH aide humaine pour les personnes présentant des altérations des fonctions intellectuelles, cognitives ou psychiques. A la une de cette newsletter, vous trouverez la lettre que nous avons envoyée au [Président de la République](#). Permettre aux personnes de pouvoir choisir leur lieu de vie, de pouvoir se maintenir dans leur logement, c'est mettre fin à une discrimination. Dans cette lettre, nous, les associations concernées, avons refusé que ce travail se traduise par une expérimentation comme proposée par Madame la ministre Sophie Cluzel. Nous attendons une décision politique qui reconnaitra enfin ces handicaps dans toutes leurs dimensions. En 1975, les psychiatres se sont opposés au handicap psychique, et il a fallu attendre 30 années (2005) pour que ce handicap soit inscrit dans la loi. Nous espérons, en 2021, ne pas entendre « *la PCH va s'opposer au rétablissement* ». La réhabilitation, ce n'est pas vivre sans le handicap psychique mais vivre sa pleine citoyenneté malgré/avec le handicap psychique et donc avec les compensations permettant de répondre aux besoins de la personne. Juste un droit. Nous n'attendons pas 30 ans !

■ **Marie-Jeanne Richard, Présidente**

Accès à la prestation de compensation du handicap : mettons fin à la discrimination !

Le 11 février 2020, lors de la Conférence nationale du handicap, le Président de la République a lancé les travaux « *pour une adaptation effective de la prestation de compensation du handicap (PCH) au handicap psychique et aux troubles du neuro-développement* », portés par le Dr Denis Leguay et menés avec l'appui d'experts associatifs du handicap psychique, des troubles du neuro-développement et des troubles du spectre de l'autisme. En effet, de nombreuses personnes en situation de handicap du fait d'altérations des fonctions mentales, cognitives, psychiques ne peuvent pas bénéficier de la PCH.

Après un an de travail, l'Unafam, avec Autisme France, HyperSupers TDAH France et l'Unapei, a transmis ses [propositions](#) concrètes au Président de la République. Les associations demandent la publication d'un décret d'adaptation du référentiel d'accès à la PCH (annexe 2-5 du CASF). Alors que le Dr Leguay, pilote de la mission

d'adaptation de la PCH, plaide pour le lancement d'une expérimentation dans plusieurs territoires, les associations s'y opposent. Elles demandent que ces modifications réglementaires soient mises en œuvre sans tarder, dans les mois qui viennent, sur l'ensemble du territoire national.

Nous rappelons que le devoir de l'Etat est de mettre fin à une discrimination que la réglementation laisse perdurer depuis trop longtemps, en corrigeant les règles existantes pour permettre aux personnes concernées d'accéder à leurs droits. La PCH est une compensation connue. Les associations ont travaillé à la mise en place d'un plan d'action que la CNSA est parfaitement habilitée à conduire. Ne relâchons pas notre action qui garantirait, 16 ans plus tard, l'égal accès au droit à compensation inscrit dans la loi de 2005. Nous reviendrons vers vous pour nous aider à sensibiliser vos élus.

Donnez votre avis en vue des assises de la santé mentale et de la psychiatrie

Le Président de la République a annoncé la tenue avant l'été 2021 d'assises de la santé mentale et de la psychiatrie. Dans cette optique, le ministère des Solidarités et de la santé a lancé une grande [consultation](#) sous forme d'un questionnaire en ligne pour recueillir les attentes, préoccupations et propositions de l'ensemble des acteurs (professionnels, patients, familles) mais aussi de la société dans toutes ses composantes.

Vous sentez-vous bien informé concernant l'organisation des soins et l'accès aux soins et les dispositifs existants en psychiatrie ? Quels impacts ont eus la crise sanitaire et les confinements pour vous-même ou pour vos proches ? Quelles sont les thématiques qui vous semblent les plus prioritaires pour les années à venir ? Pour quels publics faudrait-il plus particulièrement améliorer la prise en charge et la prise en compte des besoins... ? Nous avons des choses à dire concernant un meilleur accès aux soins en psychiatrie dans tous les territoires. Pour participer à la consultation nationale, [cliquez ici](#). **Attention, clôture de la consultation le 31 mai 2021 !**

Baromètre 2021 : l'Unafam a besoin de vous !

En 2020, vous avez été plus de 5 000 à répondre à la 1ère édition du [baromètre](#) de l'Unafam et nous vous en remercions. Grâce à vous, nous avons pu faire entendre notre voix auprès des pouvoirs publics et des médias.

Mais le combat continue, ensemble, pour les familles et personnes concernées, qui font face à la maladie et au handicap psychiques. C'est notre réalité, avec ses difficultés et ses richesses.

Plus que jamais, nous devons continuer à montrer nos réalités encore trop souvent méconnues. Cette année est l'année des droits : la France accueillera le sommet mondial interministériel sur la santé mentale les 5 et 6 octobre à Paris, et les Semaines d'information sur la santé mentale ont pour thème « Pour ma santé mentale, respectons mes droits! », nous avons donc introduit des questions spécifiques.

Cette seconde édition permettra de montrer les évolutions depuis 1 an et de mettre en lumière le chemin qu'il reste à parcourir pour que les moyens matériels et humains soient au rendez-vous des besoins de nos proches.

C'est pourquoi, votre participation est essentielle. Plus vos réponses seront nombreuses, plus notre combat aura du poids face aux pouvoirs publics, notamment à l'occasion de l'élection présidentielle de 2022.

Nous comptons sur vous pour partager votre expérience grâce à notre [questionnaire](#). Moins de 20 minutes suffiront pour répondre aux différentes questions. Cette contribution

restera bien sûr anonyme. Tous mobilisés, tous concernés pour retrouver la force d'avancer !

A un mois des élections, nous interpellons les candidats

Le premier tour des élections départementales et régionales aura lieu le 20 juin. Des échéances électorales d'importance puisque la Région et le Département sont des acteurs essentiels pour le quotidien des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Au travers de leurs leviers et compétences (accessibilité, mobilité, habitat, scolarisation, formation, emploi, loisirs, offre médico-sociale, accès aux soins), ils sont à même de mettre en œuvre des politiques publiques capables de répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles. C'est pourquoi, avec le Collectif Handicaps, nous portons deux [manifestes](#) pour interpellier les candidats sur les enjeux qui concernent près de 1,2 millions de personnes en situation de handicap.

Ces élections doivent permettre de porter au cœur du débat public ces questions et de répondre concrètement aux attentes et aspirations des personnes en situation de handicap.

La mobilisation pour la déconjugalisation de l'AAH continue

Le 13 février 2020, une proposition de loi prévoyait de déconjugaliser l'AAH. Adopté par l'Assemblée nationale, ce texte est arrivé jusqu'au Sénat. Cette mesure a fait l'objet d'une pétition sur le site du Sénat, première à rassembler plus de 100.000 signatures. Face à cette mobilisation massive, une nouvelle proposition de loi revient à l'Assemblée nationale pour y être étudiée. C'est un enjeu majeur pour les personnes en situation de handicap qui se joue. Un enjeu financier, mais aussi un enjeu de droit individuel, un enjeu d'émancipation, un enjeu d'autonomie. Pour signer la pétition, rendez-vous [ici](#)

Un site Internet de "médiation pour aidants et aidés"

Le 13 mars 2020, l'Unaf en collaboration avec la CNSA, et avec le soutien de la CNAF a lancé une expérimentation visant à développer les services de médiation familiale à destination des aidants et des aidés. Cette expérimentation se déroulera jusqu'en 2022 dans 22 départements de métropole et d'outre-mer. Ce dispositif se déploie avec la mise en place d'un [site internet spécifique](#). Ce site facilite la mise en contact entre les familles et les médiateurs familiaux, grâce à un outil de recherche dédié.

Focus

Retrouvez l'Unafam sur Instagram !

L'Unafam vient de lancer son compte Instagram [@unafam.france](#) ! Témoignages, questions réponses, actualités... des contenus seront régulièrement partagés sur cette page. Plus nous serons nombreux à la suivre, plus nous montrerons que notre combat touche une grande partie de la population. Alors n'hésitez pas à nous suivre si vous

avez un compte Instagram et le proposer également à votre entourage qui en possède certainement un. En moins d'une minute, vous aurez contribué à faire grandir notre présence et notre influence.



Appel à contributions : « Les mots de la Folie »

L'Association Arts Convergences, en partenariat avec l'Unafam, lance un appel à contributions ouvert à tous intitulé LES MOTS DE LA FOLIE®. Le principe : recueillir des histoires réelles ou imaginaires drôles, décalées, poétiques qui permettront d'entrevoir les perceptions de personnes souffrant de troubles de la santé mentale. Les participants pourront choisir de 1 à 10 mots qui les inspirent sur une liste prédéfinie de 150 « mots de la folie » et raconter ce qu'évoque pour eux chaque mot choisi, dans une phrase qui comportera un maximum de 10 mots et 3 au minimum. Les contributions sélectionnées seront ensuite assemblées dans un recueil illustré par Claire Le Men. Ce petit livre pourra ensuite être distribué dans différents lieux publics. Pour participer, retrouvez le règlement et le formulaire [ici](#).

Psychodon 2021 : c'est parti !

Le week-end du Psychodon, "Unis face aux maladies psychiques" se tiendra du 11 au 13 juin 2021. Durant ces trois jours, plusieurs délégations Unafam et des hôpitaux adhérents à l'Association des établissements publics de santé mentale (AdESM) organisent des actions de déstigmatisation : ateliers d'écriture avec des GEM, sensibilisations, rencontres avec le public, danse... En outre, chacun d'entre nous peut se mobiliser pour la santé mentale : à partir du 29 mai, vous pouvez participer au Psychodon Challenge sur les réseaux sociaux en postant une photo avec une poire (symbole du Psychodon) dessinée dans le creux de la main avec la mention #jesoutienslePsychodon, sans oublier de taguer @le_psychodon. L'objectif ? Faire de la santé mentale une cause hors des murs de l'hôpital psychiatrique, vers les élus, les citoyens. Tous ces gestes ont vocation à lutter contre les tabous sur les maladies psychiques et à sensibiliser à la santé mentale. Le samedi soir, retrouvez la grande soirée du Psychodon sur C8 en direct de l'Olympia, l'Unafam sera au rendez-vous sur le plateau !

Assemblée générale 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Unafam aura lieu le jeudi 24 juin 2021 de 9h30 à 12h en conférence audiovisuelle en vous connectant sur [ce lien](#) (inscription obligatoire). Nous vous présenterons les différents rapports de l'association et ferons quelques focus sur l'actualité et les projets en cours. En ouverture de cette AG, Albert Prevos fera le point sur la politique européenne du handicap. La Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) ratifiée par la France en 2010 est le moteur de nos actions et un formidable levier pour faire respecter les droits des personnes en situation de handicap et les rendre effectifs. Nous nous appuyons sur elle pour défendre le droit des personnes à un niveau de vie adéquat, à la protection sociale, à la santé physique et mentale, à l'autonomie, à la non-discrimination... et donc à leur pleine citoyenneté.

Vous allez recevoir une enveloppe contenant votre convocation, la liste des résolutions 2021, le bulletin de vote et les modalités de vote. Le rapport moral et d'activité 2020, le rapport financier 2020 et le budget prévisionnel 2021 sont détaillés dans le hors-série « Un Autre Regard ». Compte tenu du contexte particulier, vous ne pourrez pas transmettre de pouvoir cette année. Nous vous invitons à porter votre voix grâce au vote par correspondance.

Pour en savoir plus, suivez-nous : [Facebook](#), [Twitter](#), [Linkedin](#)



© Claire Le Men - Le syndrome de l'imposteur.



Agenda

3ème journée des consultations dédiées Handicaps

Journée digitale organisée par la SOFCODH
Session gratuite le 16 juin de 18h à 19h30

[Inscription](#)

Addictologie et adolescence

8 juin

Visioconférence de l'EPS Barthélémy Durand

[En savoir plus](#)

JEFpsy

8 juin

Webinaire organisé par l'Œuvre Falret et les Funambules

[En savoir plus](#)

18e Congrès Soins somatiques et douleur en santé mentale

28-29 juin

Congrès organisé par l'ANP3SM

[En savoir plus](#)

▪ Foire aux questions Service Social ▪

Est-il vrai que l'on peut garder le complément de ressources après l'âge de 62 ans ? - Mme R.

En 2017, une allocataire de l'Allocation adulte handicapé (AAH) a obtenu le droit, pour les allocataires de l'AAH ayant un taux de handicap permanent attribué par la Maison départementale du handicap (MDPH) d'au moins 80% et n'ayant pas travaillé, de garder cette AAH après 62 ans, de s'affranchir de cette obligation qui leur était faite de solliciter l'Allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA). Mais la CNAF avait maintenu son refus de verser après 62 ans le Complément de ressources (CR) qui accompagne l'AAH.

A présent, un arrêt de Cour d'Appel, dans la suite d'un renvoi en cours de cassation,

stipule qu'il est légitime de continuer à percevoir ce CR après 62 ans (cf [Arrêt de la Cour d'Appel, 29/01/2021](#), [Arrêt Cour de Cassation, 19/09/2019](#)).

Concernant la portée jurisprudentielle de cette décision, il apparaît qu'une modification a été effectuée sur le site gouvernemental service-public.fr : « *Si vous avez atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite, le complément de ressources est rétabli si vous touchez l'AAH en complément de retraite. Vous devez remplir les conditions d'accès au complément de ressources.* »

Mais quid des personnes allocataires de l'AAH ayant un taux de handicap à 80% n'ayant jamais travaillé, donc n'ayant pas de pension de retraite à faire valoir mais qui gardent leur AAH après l'âge

de 62 ans ? La régularisation sera-t-elle automatique ? Autant de questions en suspens : la CNAF a sollicité le Ministère des solidarités, la Direction générale de la cohésion sociale, pour analyser les conséquences de cet arrêt « *puisque'il s'agit de modifier une réglementation nationale* » ; mais il n'y a pas de calendrier connu à ce jour pour ce faire. Néanmoins, ce rappel de la réglementation par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence légitime que les personnes concernées puissent faire une réclamation auprès de leur CAF (voir l'exemple de [trame](#)). A suivre donc.

Références : [Site Internet du service public](#)

■ [Isabelle Debiasi - Assistante sociale Unafam Île-de-France](#)
isabelle.debiasi@unafam.org

▪ Le service écoute-famille vous recommande ▪

[Comment gérer et calmer ses angoisses : 5 conseils de sophrologue.](#) Stan Carrey

▪ Formations pour les aidants ▪

► **Journée Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie**

11 juin : Palaiseau – Île-de-France

10 juillet : Brive-la-Gaillarde – Nouvelle Aquitaine

► **Formation Mieux communiquer avec un proche ayant des troubles bipolaires**

5 et 12 juin : Strasbourg – Grand Est

5 et 12 juin : Lyon – Auvergne Rhône Alpes

5 et 19 juin : Grenoble – Auvergne Rhône Alpes

► **Journée d'information sur la dépression sévère**

11 juin : Lyon – Auvergne Rhône Alpes

12 juin : Amiens – Hauts-de-France

► **Journée d'information Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent**

3 juillet : Strasbourg – Grand Est

► **Atelier d'entraide PROSPECT**

5, 12 et 13 juin : Bourg-en-Bresse – Auvergne Rhône Alpes

11, 12 et 13 juin : Epinal – Grand Est

11, 12 et 13 juin : Vannes – Bretagne

12, 13 et 19 juin : Arras – Hauts-de-France

12, 13 et 26 juin : Toulouse – Occitanie

12, 13 et 20 juin : Perpignan - Occitanie

17, 18 et 19 juin : Nantes – Pays de la Loire

18, 19 et 20 juin : Bordeaux – Nouvelle Aquitaine

20, 26 et 27 juin : Lyon – Auvergne Rhône Alpes

26 juin 3 et 4 juillet : Clermont Ferrand – Auvergne Rhône Alpes

2, 3 et 4 juillet : Blois – Centre Val de Loire

Du 4 au 11 juillet : Pornichet – dans le cadre du séjour Répît Falret

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ASSOCIATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compont 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 30 43 / Écoute-famille : 01 42 63 03 03